

Le 25 janvier 2013

Monsieur le Ministre délégué chargé
des Transports

246 Boulevard Saint Germain

75007 PARIS

Objet : Contournement Est

Monsieur le Ministre,

En introduction du COPIL que Monsieur Le Préfet de Région Haute-Normandie a présidé en octobre dernier, celui-ci a souligné son souhait de parvenir à un consensus concernant le Contournement Est de Rouen. Or, force est de constater que celui-ci n'existe pas et est même l'objet d'un rejet vigoureux. La présente lettre, la qualité et le nombre de ses signataires en attestent.

Depuis les années 1980, le contournement Est de l'agglomération rouennaise est reconnu comme une nécessité renforcée par le recul du frêt ferroviaire et les résultats modestes obtenus en matière de déplacement fluvial.

L'asphyxie de Rouen et l'ensemble de son agglomération est devenue insupportable, notamment à cause du trafic de transit Nord-Sud qui devrait en être écarté. Aujourd'hui, l'accident survenu sur le pont Mathilde et ses conséquences soulignent l'importance de voir réaliser ce contournement.

Néanmoins, la proposition de Monsieur Le Préfet est inacceptable car elle méconnaît les enjeux en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de santé, d'environnement et de qualité de vie.

Le contournement ne doit pas se faire non plus par un transfert des problèmes et des désagréments sur la périphérie de l'agglomération, même au nom de l'intérêt général.

Le projet présenté par Monsieur Le Préfet, réfléchi en vase clos, serait à prendre ou à laisser. Il ignore les réalités économiques et humaines des territoires concernés.

Nous contestons que l'État puisse faire l'économie des concertations et débats publics réglementaires prévus pour un tel projet et rejeter d'un revers de main les contributions citoyennes d'associations comme APACHE (Association Préservons un Air de Campagne aux Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen et son Environnement).

Le projet préférentiel actuel bafoue les risques routiers (viaducs en pente forte et en courbe), les risques humains (maisons et activités économiques sous ces ouvrages), gâchis agricoles (les surfaces cultivées supprimées sont multipliées par 3 par rapport au tracé initial de 2005) ou environnementaux

Le projet présenté le 19 octobre dernier impacte la biodiversité en touchant la forêt de Bord et plusieurs zones Natura 2000.

Alors que l'emploi est une priorité absolue pour la population de l'Agglomération, la solution retenue réduirait significativement le potentiel de développement industriel de la zone Seine-Sud de la CREA, freinerait le développement des parcs d'activités de Val-de-Reuil fer de lance de la dynamique économique du département de l'Eure et ferait disparaître plusieurs entreprises.

Il y a une solution alternative. Elle a le mérite d'être simple, d'avoir en son temps été approuvée par la majorité des conseils municipaux et autres instances délibératives, de pouvoir être améliorée afin de tenir compte des craintes de plusieurs communes, d'être la plus courte et la plus efficace : il s'agit de revenir au tracé initial dit tracé de référence.

L'Europe n'a pas refusé ce tracé !

Les instances européennes précisent qu'il nous appartient de prendre les bonnes décisions pour tenir compte des impératifs écologiques. Or la solution d'un tunnel protège précisément ceux-ci.

Le projet actuel fait par ailleurs preuve d'une mauvaise foi confondante en avançant la protection du captage de Saint Etienne Du Rouvray qui est déjà actuellement à proximité des transports dangereux qui passent sur le boulevard industriel tout comme l'est également le captage de la Perreuse à Oissel situé sous la bretelle de l'autoroute A13. Que penser alors de la suppression de tout l'écosystème en lisière de la forêt de bord au niveau de Léry et de Val-de-Reuil et dont l'Etat lui-même avait imposé la protection dans le cadre du SCOT Seine Eure Bord qui vient tout juste d'être approuvé ?

Nous réaffirmons donc notre attachement au projet initial. Nous demandons qu'il soit approfondi, retravaillé et assorti des contreparties environnementales acceptables pour tous.

Ces compléments d'aménagements sont en effet indispensables pour amoindrir l'impact résiduel, notamment au niveau de Saint Aubin Celleville.

Le barreau Eurois est nécessaire pour le développement économique et pour faciliter les trajets de la population d'un côté de la Seine à l'autre en évitant le pont de Pont de l'Arche. Ce barreau Eurois qui serait qualifié « d'intérêt économique régional » serait à deux voies avec un pont classique. Un échangeur ou giratoire serait positionné au Nord de la Seine dans l'axe du Manoir sur Seine et de Pîtres pour aller vers la vallée de l'Andelle. Du côté Sud de la Seine et de l'Eure, le tracé rejoindrait la base départementale de loisirs et emprunterait ensuite les voies existantes. Il n'y aurait pas d'accès vers les Damps et Pont de L'Arche. Ce barreau serait « gratuit ».

De plus, la suppression du péage d'Incarville sur l'A13, réclamée depuis longtemps, permettrait de fluidifier le trafic. La refonte, le devenir de nos infrastructures routières doit se faire dans le but d'apporter aux usagers et à notre économie le meilleur usage à moindre coût pour nos collectivités et pour les contribuables qui n'ont pas à supporter et à subir à plusieurs titres la nécessité du Contournement Est (payer pour se détruire la santé).

Compte tenu de l'urgence, il s'agit de la seule solution pour que dans un délai raisonnable et sur la base d'un consensus large, le projet de contournement Est aboutisse enfin.

Tout autre projet ferait l'objet d'innombrables recours et d'une opposition résolue des populations concernées, ce qui serait à l'origine d'un retard supplémentaire dans le processus de mise en œuvre des travaux.

Nous demandons donc, outre la prise en compte de nos avis ci-dessus exprimés qu'une délégation issue des signataires soit reçue pour exposer nos propositions afin que le contournement Est de Rouen devienne le plus vite possible une réalité en tenant compte de l'aménagement du territoire, du respect de l'environnement, de nos habitants et du développement économique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à toute l'assurance de notre considération.

Le Sénateur-Maire

Thierry FOUCAUD



Le Conseiller Général
Maire de Saint Etienne du Rouvray

Hubert WULFRANC


Le Maire de L'Alizay

LE VITRE


Le Maire de Lery


Robert OZEEL

Le Maire des Damps

René DUFOUR


Le Maire de Le Manoir

Jacqueline PONS


Le Maire de Pitres

Jean CARRE

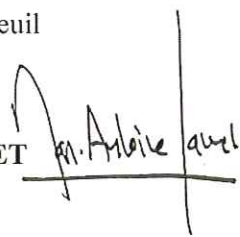

Le Maire de Poses

Pierre AUBINAIS


Le Maire de Pont de l'Arche


Richard JACQUET

Le Maire de Val de Reuil

Marc Antoine JAMET


Le Maire de Gouy

Jean Pierre BREUCHE



Le Maire d'Ymare

Philippe GUILLIOT

Le Maire de La Neuville Chant d'Oisel

Michel JEANNE



Le Maire de Quevreville la Poterie

Catherine ROQUIGNY

Le Maire des Authieux sur le Port Saint Ouen

Alain ROUSSEL



Le Maire de Tourville la Rivière

Noël LEVILLAIN

Le Maire d'Igoville

Gérard SAILLOT